

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2012**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mil douze, le trente janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Joeuf, après convocation légale en date du vingt-quatre janvier deux mil douze, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, maire

**PRESENT(E)S** : A. CORZANI, L. GERARD, JC VAN WEERSTH, F. BERG, L. VIGO, Ch. ZATTARIN, P. FRANGIAMORE, G. KEFF, E. KOZLOWSKI, R. METZINGER, G. MASSENET, M. CROCENZO, F. CONGNARD, G. LINTZ, L. BERTIN, C. CELKA, N. OREILLARD,

**ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S** :

S. LEONARD par Ch. ZATTARIN

M. FISCHER par L. VIGO

S. LUCCHESI-PALLI par A. CORZANI

K. GANDOLFI par R. METZINGER

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S** : JJ. GOTTINI, J. DAUMET, Ch. QUELIER, L. BAGGIO, I. PIEROLO, B. PAPA, G. CHAVEROT, J. DI CESARE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Ch. ZATTARIN.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs et accepte la candidature de Madame Zattarin en tant que secrétaire de séance.

## **1- FINANCES COMMUNALES**

### **1.1- Débat d'orientation budgétaire**

Les conseillers municipaux ont pris connaissance des principaux indicateurs financiers rétrospectifs et des éléments sur la dette communale.

Les résultats présentés sont provisoires car la perception n'a pas encore achevé les opérations 2011 et n'a donc pu transmettre les balances comptables.

L'exercice 2011 permet de dégager un excédent de fonctionnement de 331 336.48 € et un déficit d'investissement de 179 726.70 € soit un résultat excédentaire global de 151 609.78 €  
Le résultat de fonctionnement est stable depuis 2009.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2011 sont légèrement inférieures à 2010, ce qui est également le cas pour les recettes. Pour autant, les recettes sont nettement supérieures aux dépenses.

Pour la première fois, les ciseaux s'ouvrent ce qui est une bonne nouvelle (on parle d'effet de ciseaux lorsque les dépenses croissent plus vite que les recettes). Ce résultat correspond au

croisement de deux phénomènes : le reversement de la CCPO de la dotation qui avait été retirée et les efforts continus de maîtrise des dépenses.

Pour autant, cela ne doit pas encourager la faiblesse, il faut maintenir le cap et ne pas relâcher l'attention.

Le taux de désendettement est correct mais il ne faut pas aller au-delà (15 ans).

L'objectif de la ville n'est évidemment pas d'avoir zéro emprunt. Une collectivité doit investir, par l'emprunt et par l'autofinancement.

Monsieur le Maire précise encore que ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que la ville a eu à résister aux conséquences des décisions gouvernementales : transfert de charges et blocage des dotations de l'Etat alors que l'inflation, elle, ne faiblit pas.

Il y a donc inquiétude et questionnement sur la gestion du gouvernement. Dire que les fonctionnaires seraient responsables de la dette publique est méprisant et mensonger.

Dire également que l'impôt sur le revenu n'augmentera pas est également aberrant puisque ce sont les collectivités qui, par voie de conséquence, sont obligées de lever de l'impôt supplémentaire. C'est notamment le cas pour les conseils généraux qui se sont vus transférer des charges de l'ordre de plusieurs millions d'euros. Et malheureusement, cette pression fiscale est la plus injuste car elle touche toutes les catégories de contribuable, à l'inverse de l'impôt sur le revenu qui touche les gens qui ont de l'argent.

Le contexte actuel général est inquiétant et il appartient désormais au peuple de se rappeler les enjeux et de s'engager pour l'avenir du pays.

Concrètement, et pour ce qui concerne la section de fonctionnement 2012, Monsieur le Maire propose notamment :

- De maintenir les taux d'imposition 2012 au même niveau que 2011
- De continuer à se battre avec la CCPO sur les questions de l'intercommunalité et des transferts de charges.

En ce qui concerne la section d'investissement, les priorités porteront sur :

- La question du logement : la ville poursuit son effort de résorption de la vacance des logements. Pour rappel, 71 logements ont été remis sur le marché. BNE va bientôt installer une bâche sur le terrain de l'ancien commissariat pour annoncer son projet de construction d'un immeuble regroupant 12 logements et 3 cabinets médicaux. L'immeuble Meuble Action va être transformé en pôle de rééducation fonctionnelle. Enfin, la perception va être vendue au Conseil Général.
- Travaux de voirie : aménagement des rues Schneider et Cités Basses à priori financé à 100% au titre du Contrat de Plan Etat-Région. Réfection de la rue du Pont de l'Orne, de la partie piétonnière de la place de l'Hôtel de Ville, du pourtour du Val de Ravenne.
- Plusieurs travaux dans les écoles et équipements municipaux sont prévus.

L'emprunt 2012 sera proposé lors du vote du budget à hauteur de 400 000 € somme raisonnable qui permet, en outre de se désendetter en 2012, le remboursement du capital étant de 436 000 €

Après avoir exposé ses orientations budgétaires, le maire donne la parole aux élus dans le cadre du débat.

Lucien Vigo se dit satisfait de constater que le temps où la ville avait du mal à joindre les deux bouts est révolu. Elle a désormais la faculté de se désendetter sans majorer l'impôt alors qu'il reste des infrastructures lourdes et que la ville continue à avoir des perspectives d'investissement qui pèsent lourds, notamment sur l'éco-quartier.

Il faut toutefois faire très attention car, comme l'ont déjà dit le Maire et le Premier adjoint, la ville n'est pas à l'abri du retour de l'effet de ciseaux.

Lionel Gérard confirme ces propos en indiquant que les chiffres sont intéressants même si la santé reste fragile compte tenu du gel des dotations de l'Etat. D'ailleurs, l'Etat augmente plus vite les bases d'imposition que l'inflation : ainsi, il s'abrite derrière les collectivités locales pour cacher sa mauvaise gestion des deniers publics. Et cette injustice se retrouve directement chez le citoyen.

Enfin, il confirme également que la ville attend beaucoup de la CCPO qui doit s'impliquer plus dans les bâtiments dont elle a la charge.

Monsieur Metzinger précise encore que, même si les taux d'imposition restent stables, la pression fiscale, elle, augmente toujours compte tenu de la revalorisation des bases et des impôts des autres collectivités dont la commune n'a pas la maîtrise.

Rappelant que le DOB ne fait pas l'objet d'un vote, le maire donne ensuite la parole au premier adjoint, chargé des finances.

### **1.2- Prise en charge d'une dépense**

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la prise en charge de la dépense suivante :

- Facture du restaurant « Le Maranzano » : 61.00 € : déjeuner de travail avec l'organisateur du séjour neige de la commission scolaire (255/6257).

### **1.3- Subvention exceptionnelle**

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « Manej connection » à l'occasion du concert du 17/02/2012 dans le cadre des « Rendez-vous de Curel » (024/6574).

## **2- PERSONNEL**

### **2.1- Aide sociale en faveur des agents communaux** (le document a été joint à l'appui de la note de synthèse)

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la liste des aides sociales en faveur des agents communaux.

## **3- URBANISME - PATRIMOINE**

### **3.1- Intention de création de la Zone d'Aménagement Concertée de l'Hermitage : périmètre, objectifs et modalités de concertation**

Monsieur l'adjoint délégué à l'urbanisme a rappelé qu'après de nombreux échanges et après l'analyse des différents scénarios possibles, le comité de pilotage du projet du quartier de l'Hermitage a choisi la procédure de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) pour l'aménagement de ce futur quartier.

Une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) est une opération d'initiative publique. C'est une procédure d'**urbanisme opérationnel**, qui permet à la commune de réaliser ou de faire réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains en vue de les céder ou de les vendre ultérieurement à des utilisateurs publics et privés (art. L311-1 CU).

La ZAC permet à la commune d'exprimer sa volonté politique en définissant l'ensemble des éléments techniques et financiers de la future urbanisation (réseaux, équipements publics, vocation spécifique de chaque zone, formes urbaines, aspects extérieurs, délai de réalisation).

Cette procédure est particulièrement adaptée pour encadrer l'opération de l'Hermitage qui nécessite les qualités que présente la ZAC :

- **Les moyens de contrôle** : Le respect des choix d'aménagement et d'occupation est renforcé par la signature d'un cahier des charges, contresigné par la commune et tout futur acquéreur qui encadre ainsi l'utilisation de chaque lot.
- **La souplesse** : La mise en œuvre d'un programme d'aménagement (voirie et réseaux) qui est financé ou cofinancé par l'aménageur en cas de « délégation de la réalisation de la ZAC ». De plus, un programme des équipements publics nécessaires aux futurs occupants est approuvé par l'autorité publique (crèche pour les ZAC d'habitat par exemple). Pour financer ces équipements, un régime de participation négocié avec l'aménageur peut être substitué à la Taxe d'aménagement en cas de « délégation de la réalisation de la ZAC »

La procédure de ZAC comporte deux étapes :

□ **L'étape de la création** : C'est la première étape. Elle **définit l'opportunité de réaliser l'opération et ses effets**, en analysant notamment les impacts prévisibles du projet sur l'environnement et les mesures compensatoires. La décision de création de ZAC résulte d'études préalables. Elle s'appuie sur un dossier comprenant un rapport de présentation, un plan de situation, un plan de délimitation du périmètre opérationnel de ZAC et une étude d'impact.

□ **L'étape de la réalisation** : Cette étape, qui intervient après la création de la ZAC, **permet d'une part de préciser la nature du projet et d'autre part d'établir les conditions précises de sa réalisation** (financement, programme urbain). Le dossier de réalisation comprend : le programme des équipements publics, le projet de programme global de constructions, les modalités prévisionnelles de financement.

**A l'unanimité, le conseil municipal a décidé** d'initier la création d'une ZAC sur le quartier de l'Hermitage.

### **3.2- Terrain de l'ancien commissariat : vente à B.N.E.**

Batigère a informé depuis quelques mois Monsieur le Maire du projet qu'il souhaite porter et promouvoir à la place de l'ancien commissariat de Joeuf. Seront proposés 12 logements sociaux, dont une partie pour personnes âgées et trois cellules pour des professionnels de la santé. Il s'agit là d'une opportunité pour la ville à plusieurs titres. La vente de ce terrain comporte des contreparties d'intérêt général. Le projet permettra en effet d'augmenter l'offre en logement social, de maintenir de l'emploi, d'offrir une offre de soins diversifiée et de qualité sur le territoire communal et enfin d'augmenter les revenus fiscaux de la Ville.

Le 9 janvier dernier, la commission urbanisme a validé l'accord de principe sur la cession des parcelles AD 517, AD 518 et environ 500 m<sup>2</sup> de la parcelle AC 87 à Batigère.

Considérant l'utilité publique de ce projet, ainsi que ses répercussions extrêmement positives en terme de maintien d'emplois notamment, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé cette cession à l'euro symbolique, étant entendu que France Domaine a été saisi pour une

estimation des terrains concernés. Cette estimation pour la parcelle AD 517 (343 m<sup>2</sup>) en date du 27 mai 2011 est de 17 200 €HT. Pour les parcelles AD 518 (10 m<sup>2</sup>) et AC 87 (3 680 m<sup>2</sup>) l'estimation en date du 6 janvier 2012 est de 50 €/m<sup>2</sup>.

Il est encore précisé que, d'une part, un contrôle sera effectué par la commune, afin de s'assurer que Batigère respecte bien la contrepartie d'intérêt général à laquelle la société s'est engagée faute de quoi elle devra rembourser le prix du terrain tel qu'il a été évalué par le service des domaines. D'autre part, il est convenu avec Batigère que la commune aura le choix des bénéficiaires des logements sociaux pendant une durée de 10 ans.

#### **4- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

##### **4.1- Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière municipale automobile : Signature du contrat de concession (PJ)**

Monsieur le Maire a informé l'assemblée qu'une procédure de délégation de service public allégée en raison des montants (article 1411-12-c du CGCT) a été lancée et publiée le 14 décembre 2011 pour la gestion et l'exploitation de la fourrière municipale automobile, conformément à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 8 décembre 2011.

A l'issue de la consultation, seule la candidature du garage MERSCH de Giraumont a été enregistrée avec une offre conforme aux besoins de la ville.

Il a été précisé que les frais de fourrière appliqués par la société sont inférieurs aux frais maxima de fourrière fixés par l'arrêté ministériel du 14 novembre 2011. Alors que les frais d'enlèvement et de gardiennage sont à la charge des propriétaires contrevenants, à l'inverse, les mises en fourrière de véhicules abandonnés auront une incidence financière directe pour la ville qui devra payer au prestataire les frais d'enlèvement, de gardiennage et d'expertise.

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de retenir le garage MERSCH de Giraumont, délégataire de la commune pour la gestion et l'exploitation de la fourrière municipale.

#### **5- COOPERATION INTERCOMMUNALE**

##### **5.1- S.I.V.U Fourrière du Jolibois : adhésions et retrait de communes**

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé :

- l'adhésion des communes de Roussy le Village, Saint-Marcel, Volstroff, Fontoy, Kédange sur Canner
- le retrait de la commune d'Hussigny Godbrange.

Monsieur le Maire précise que le Président du SIVU se déplacera à Joeuf lors d'un prochain conseil municipal, pour expliquer les orientations de son syndicat.

#### **6- DEVELOPPEMENT DURABLE**

##### **6.1- Charte d'engagement Energie Climat du Pays du bassin de Briey**

Dans le cadre de l'élaboration par le Pays du Plan Climat Energie Territorial (PCET) visant à réduire, à l'échelle du territoire, les émissions de gaz à effet de serre, les collectivités partenaires se sont engagées à agir pour diminuer l'impact de leur mode de fonctionnement. Pour répondre à cette finalité, le conseil municipal, à l'unanimité, a validé la charte qui lui a

été présentée, définissant pour chaque grande catégorie d'intervention, des actions types et de retenir un niveau minimum (objectif) d'engagement de la collectivité.

## 7- INFORMATIONS

**7.1- Remerciements de la municipalité de Marange-Silvange** pour la participation de la ville de Joeuf aux travaux engagés sur le rond-point de Jailly et à la mise en valeur du monument aux morts tombés pour la France lors de la seconde guerre mondiale.

### **7.2- SIRTOM**

Monsieur Metzinger, délégué au SIRTOM, a informé les conseillers que le comité syndical, dans une large majorité, a décidé de maintenir le mode de calcul actuel de la redevance des ordures ménagères et a rejeté la pesée.

Les élus se réjouissent de cette décision même si les deux systèmes sont injustes et que, là encore, l'Etat n'assume pas ses responsabilités.

Pour autant, il est rappelé la nécessité de sensibiliser les citoyens au tri sélectif.

### **7.3- Décisions**

Monsieur le Maire a informé le conseil des décisions prises depuis le 29 novembre 2011.

N°	DATE	OBJET
1612	29/11/2011	Signature du marché de travaux pour la suppression des branchements en plomb sur le réseau d'eau potable avec la Sté SAUR
1613	01/12/2011	Fixation des tarifs du séjour neige 2012
1614	06/12/2011	Emprunt « service eau » 68 000 € + « Hermitage » 125 000 € auprès du CRCA (Crédit Agricole)
1615	12/12/2011	Signature de la convention de mise à disposition du collège M. Barrès du gymnase, du stade n° 2 et de la piste d'athlétisme pour l'année scolaire 2011/2012
1616	12/12/2011	Fixation des tarifs de mise à disposition des équipements du complexe sportif Platini au collège M. Barrès pour 3,255 €/heure
1617	30/12/2011	Signature de la convention de prestations de service avec la MJC pour l'organisation de formations informatiques
1618	30/12/2011	Installation d'un projecteur numérique + sonorisation au cinéma Casino par la Sté Michelsonne
1619	30/12/2011	Avenant n° 1 au contrat d'installation-maintenance du standard téléphonique de la mairie
1620	30/12/2011	Extension n° 15 au contrat d'abonnement à l'offre de téléphonie filaire « Tonnerre »
2012-DEC-001	10/01/2012	Fixation des tarifs des droits d'entrée aux concerts du festival 2012 « les printemps de la chanson française »
2012-DEC-002	10/01/2012	Signature du marché pour la réalisation d'un lever topographique de la plateforme « Europe » avec la Sté MIRE pour 1850 € HT (tranche ferme) et de 6 100 € (tranche conditionnelle)
2012-DEC-003	17/01/2012	Mise à disposition à titre gratuit à l'association « La Trinacria-Sicilia » d'un bureau au 1 <sup>er</sup> étage des locaux associatifs « les Capucines », à compter du 1 <sup>er</sup> février 2012

Le Maire a levé la séance à 21H15.

Le Maire, **André CORZANI**  
Vice-Président du Conseil  
Général